



Montpellier, vendredi 12 janvier 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

**La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue à la
Préfecture de l'Hérault le vendredi 12 janvier 2018.**

1. Le projet d'extension de 520,10 m² de surface de vente d'un hypermarché à l enseigne « INTERMARCHÉ » portant sa surface totale de 3 165,06 à 3 685,16 m², ainsi que la création d'un drive composé de 3 pistes de ravitaillement de 61,50 m² d'emprise au sol situé Lieu-dit La Croix à GIGNAC (34), a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

2. Le projet d'extension d'un ensemble commercial par création d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la maison à l'enseigne « DARTY » de 554,12 m² de surface de vente, situé 1 Rue de la Clairette à Clermont-l'Hérault a recueilli un avis favorable à l'unanimité.

Depuis le décret 2015-165 du 12/02/2015, la CDAC, dont le secrétariat est assuré par le bureau de la réglementation générale de la préfecture, est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et aménagement du territoire.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Prefet34

